

Programme : Cours des Langues Optionnelles



ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Si l'anglais est indispensable, la connaissance d'autres langues étrangères est un atout précieux et prisé sur le marché du travail. C'est également une compétence qui permet de s'ouvrir à de nouvelles cultures.

Depuis la rentrée 2023-2024, les cours de langues optionnelles (LO) sont obligatoires pour les élèves en 1^{ère} année sur toute l'année. Plusieurs langues optionnelles sont proposées dont **l'allemand, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais et le russe** pour les élèves en 1A. Les cours de LO ont lieu **le jeudi après-midi de 14h à 17h** avec une pause entre 15h25 et 15h35.

I. Organisation des enseignements de langues optionnelles (LO)

Lors des cours de langues, les élèves développent toutes les compétences linguistiques afin de progresser selon leur niveau de départ et aussi les connaissances interculturelles et les compétences transversales (*soft skills*), notamment dans les domaines de l'ouverture au monde, à la vie sociale et civique. Attention : les élèves ingénieurs avec un niveau [A2-B1 CEFR](#) d'anglais suivront obligatoirement un cours d'Anglais renforcé à la place d'un LO.

Pour choisir votre option, vous devez vous inscrire en ligne via un formulaire **avant une date limite qui vous sera communiquée par e-mail**. Le nombre de places dans certains cours est limité : les premiers inscrits seront donc prioritaires.

a. Tests de niveau

Afin d'assurer l'efficacité des cours, les groupes en LO sont constitués en fonction du niveau des élèves dans la mesure du possible. S'il y a suffisamment de demandes, les LO peuvent être étudiées du niveau « débutant » au niveau « avancé ».

Des tests pour les élèves inscrits en perfectionnement pourraient avoir lieu, et ce avant le début des cours. Il n'y a, bien entendu, pas de test pour les élèves avec un niveau débutant. **Attention** : Un « débutant » est un élève qui n'a jamais suivi de cours et qui n'a aucune connaissance dans la langue en question.

b. Diplômes et certifications

Pour certaines langues, les élèves peuvent préparer des certifications telles que le WIDAF, l'ELYTE, le Hanyu Shuiping Kaoshi ou le HSK. Ces examens peuvent remplacer un contrôle continu mais sont au frais des élèves.

c. Critères de notation en langue

La notation en langues étrangères tient compte du niveau de départ de l'élève et mesure sa progression générale dans le cadre d'au moins 4 contrôles continus des connaissances. L'assiduité et la participation active en cours comptent également dans la note finale.

	La moyenne des 2 notes de participation	La moyenne des 4 contrôles continus
Note LO	40%	60%

d. Travaux personnels et divers

Les enseignants définissent, en accord avec le Département des Humanités, les modalités de contrôle continu choisies et le type de travaux qu'ils exigent : exercices de grammaire ou de rédaction, exposés, fiches de lecture, etc. La nature et le nombre des travaux écrits et oraux exigés peuvent varier suivant les **choix pédagogiques des enseignants**. Du travail personnel obligatoire sera exigé entre tous les cours.

e. Participation

La participation régulière et active des élèves en cours est exigée et prise en compte dans la note finale. Il va de soi que seule la mise en pratique d'une langue pourra assurer votre aisance personnelle une fois en situation. *Practice makes perfect!*

f. Assiduité et retards

La présence en cours est obligatoire. Tout élève absent à un cours de langue n'est excusé que s'il est en mesure de fournir une justification. Ce justificatif doit être communiqué à la scolarité dans un délai de 3 jours à compter du 1er jour d'absence. **Attention** : pour les langues (anglais et LO), les absences sont comptées par créneau d'1h30.

Une absence non excusée lors d'un contrôle, d'un test de niveau ou d'un examen final est sanctionnée d'un zéro, sans possibilité de rattrapage.

Trois retards de 5 minutes sont comptés comme une absence, et tout élève en retard de plus de 10 minutes peut se voir refuser l'entrée en classe. Dans ce cas il est compté absent. Tout élève cumulant plusieurs retards sera convoqué par la Direction des Études.

g. Diffusion des notes

Les notes ne sont arrêtées définitivement qu'à la fin de chaque semestre par le Département des Humanités. Le jury est souverain pour l'attribution des notes finales.

h. Consultation des copies d'examen

Elles peuvent être consultées auprès de la Scolarité/VPS en fin de semestre.

II. Le plagiat et l'intégrité académique

Comme décrit dans le Règlement de Scolarité, tout travail remis dans le cadre de la scolarité à l'ENSAI est un travail personnel. En aucun cas ces travaux personnels remis par le ou les élèves ne peuvent reprendre (y compris traduire) **sans les citer** des éléments tirés d'autres sources (autres mémoires d'élèves, articles, sites internet, traductions...), faute de quoi ils se rendent coupables de plagiat. Pour les cours de langue, **les élèves ne sont pas autorisés à utiliser un outil de traduction** sans autorisation du professeur pour le devoir concerné. Si les outils de traductions sont autorisés par l'enseignant, les élèves doivent explicitement préciser cette utilisation en détaillant l'outil employé et la ou les langues traduites. Par exemple, si vous utilisez un outil de traduction, en plus de citer la source, il faut aussi préciser dans votre texte quel outil vous avez utilisé pour la traduction et dans quelle langue vous l'avez traduit.

Pour rappel, dans toute institution scientifique, le plagiat est sévèrement sanctionné, car fondamentalement contraire à la déontologie scientifique. Dans les institutions universitaires du monde entier, ce problème est reconnu comme suffisamment grave pour que des sanctions exemplaires soient prises à l'encontre des étudiants qui s'en rendent coupables. **Tout élève pris en flagrant délit de plagiat, à quelque degré que ce soit, se verra attribuer une note de 0 à la matière.** Le ou les élèves concernés pourront être convoqués à un conseil de discipline examinant les sanctions à appliquer, celles-ci pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'école.

a. Utilisation des outils d'intelligence artificielle générative

Lors des contrôles et examens, ces outils ne sont pas considérés comme des documents autorisés, sauf mention contraire explicite des professeurs, qui précisent les usages autorisés et les sanctions éventuelles encourues en cas d'infraction.

Les professeurs et chargés de cours précisent les usages autorisés durant les cours. Si ces outils sont autorisés, ils doivent être cités en tant qu'éléments tirés d'autres sources (comme par exemple pour les articles, sites internet...), faute de quoi ils se rendent coupables de plagiat.

UE1-05 et 11 Matière LO1 et LO2 – Semestres 1 et 2

LANGUES OPTIONNELLES

Optional Languages

Cours : 21h/semestre, **les 2 semestres sont obligatoires !**

Enseignants : Divers Intervenants

Correspondant : Emily BURMEISTER, *Adjointe au Responsable du Département des Humanités*

L'étude d'une deuxième langue vivante est très fortement conseillée par la Commission du Titre d'Ingénieur. Elle facilite l'insertion à l'international et vous sensibilise à une culture et une histoire différentes. Plusieurs langues et niveaux sont proposés selon la demande (Allemand, Chinois, Espagnol, Italien, Japonais et Russe). L'administration se réserve le droit d'apprécier l'opportunité d'ouvrir les cours selon le nombre d'élèves inscrits.

Objectif pédagogique

Les objectifs varient selon le niveau et la langue. Tous les élèves auront progressé dans les quatre compétences langagières : l'expression écrite et orale et la compréhension écrite et orale.

Compétences transversales ciblées

- Communication et travail en groupe : collaboration, l'écoute, communication interculturelle et en langue étrangères
- Connaissance de soi et ses limites : flexibilité, persévérance
- Innovation et curiosité intellectuelle : apprentissage en autonomie
- Conscience civique et sociétal : ouverture d'esprit, analyse des différences culturelles, compréhension interculturelle, conscience et respect pour la diversité
- Rigueur intellectuelle : gestion des informations, analyse de la fiabilité des sources d'informations

Contenu de la matière

Le contenu varie selon le niveau et la langue.

Prérequis

Avoir passé le test de niveau en anglais et, un test de niveau dans la langue optionnelle si non-débutant pour certaines langues selon le nombre d'élèves inscrits. Les élèves ayant un niveau A2 en anglais suivront obligatoire un cours d'anglais à la place d'une langue optionnelle.

Contrôle des connaissances : 100% contrôles continus

La note finale se calcule ainsi : la note de participation (40%) et la moyenne des contrôles continus (60%)

Les attentes du cours :

- Assiduité
- Préparation et devoir à la maison
- Travail personnel et respect de la politique éthique et plagiat de l'ENSAI